

Plaidoyer pour une Suisse neutre, active et respectée

Entretien avec Georges Martin

Alexandra Klucznik-Schaller - Georges Martin, ancien ambassadeur, vient de publier sa biographie : « Une vie au service de mon pays, plaidoyer pour une Suisse neutre, active et respectée. » (1) Une vie, c'est 37 ans de représentation – de l'Afrique du Sud au Kenya en passant par l'Indonésie, le Canada, l'Israël, ou encore la France – et ensuite Berne, où Georges Martin officia comme Secrétaire d'État adjoint au DFAE.

Mais pourquoi un plaidoyer ? Sans doute parce qu'un hommage pourrait préfigurer une épitaphe alors qu'un plaidoyer livre bataille. Et c'est tout le leitmotiv de l'entretien que Georges Martin a bien voulu nous donner : d'une part éloge d'une Suisse neutre et estimée et de l'autre du mordant sans langue de bois. L'entretien est dense, mais il faut absolument découvrir les propositions vivifiantes de Georges Martin : une nouvelle architecture de la Paix à l'échelle du continent et le rôle que pourrait jouer la Suisse, à l'échelle du monde, en tant que pays sans parti pris. Bonne lecture.

Alexandra Klucznik-Schaller : En 2026, la Suisse assure la présidence de l'OSCE ; Ignazio Cassis vient de faire un déplacement à Kiev (2) et à Moscou (3) Pensez-vous que l'OSCE puisse aider à pacifier la situation à l'Est ? Et est-ce que la Suisse - qui a repris les sanctions de l'UE contre la Russie - est crédible dans un rôle de facilitateur ?

Georges Martin : Je ne vois pas l'OSCE jouer un rôle à ce stade. L'OSCE aura peut-être un rôle à jouer plus tard, lorsque la paix sera revenue, mais aujourd'hui tout le monde voit que les décisions qui pourront être suivies d'effet se prendront entre les États-Unis et la Russie.

Concernant la neutralité, effectivement, à mon grand regret, la Suisse n'est plus perçue comme neutre sur l'arène interna-



tionale. Il faut savoir que la neutralité est composée de trois niveaux et nous avons failli à tous les étages.

Il y a le droit de la neutralité : l'État neutre s'engage à ne pas influencer la conduite de la guerre au profit de l'un des deux belligérants. Nous avons violé cette obligation quand nous avons repris les sanctions de l'UE. Je rappelle les paroles de M. Bruno Le Maire, ministre français de l'Économie : « les sanctions doivent provoquer l'effondrement de l'économie russe ». Bien entendu si l'on met l'économie d'un pays belligérant à genoux, on influence directement sa conduite de la guerre, donc la Suisse n'est plus neutre par rapport au droit de la neutralité.

Le deuxième étage relève des actions du Conseil Fédéral. Juste un exemple absurde ; ce Bürgenstock, cette conférence sur la paix en Ukraine, où l'on n'a même pas donné la possibilité à la Russie de s'exprimer... On ne l'a pas invitée officiellement

« On voudrait voir la Suisse parler de paix et non de guerre. On n'aime pas voir nos généraux participer à des exercices avec leurs collègues de l'OTAN, à Bruxelles, Ramstein. ou en Finlande. On n'aime pas voir ces étoiles dans leurs yeux, lorsqu'ils racontent avoir rencontré leurs collègues américains anciens d'Irak ou d'Afghanistan. On n'aime pas voir notre ministère de la défense nous rapprocher de l'OTAN à la vitesse grand V. »

suite de l'article à la page suivante

et, aussi incroyable de cela paraisse, nous avons organisé une conférence sur la paix sans un des deux belligérants.

Et le troisième étage, c'est la perception de la neutralité. Comment le monde nous voit ? Alors le monde ne nous voit plus neutre. Le président Biden l'a bien dit dans un discours juste après le début de la guerre en Ukraine : «la Suisse reprend toutes les sanctions, elle n'est plus neutre». La Russie nous a aussi dit qu'elle ne nous considère plus comme neutre. Nous sommes littéralement vassalisés par Union Européenne. On peut imaginer que les pressions ont été vives, mais dans ce cas, il aurait fallu communiquer sur ces pressions, ou y résister !

La Suisse aurait tort d'interpréter les récentes réunions diplomatiques de Genève sur l'Iran, dans les locaux de la représentation d'Oman, et sur l'Ukraine, à l'Intercontinental, comme le signe d'un retour à la normalité. Il faudra plus de temps pour nous faire pardonner nos fautes et erreurs.

AKS : Ignazio Cassis est dénoncé par des avocats suisses devant la CPI pour complicité de guerre et crimes contre l'humanité. Les plaignants lui reprochent un manque de prise en compte des crimes commis par Israël à Gaza (4). Au sein même du DFAE, environ 250 employés signent une lettre pour l'enjoindre à davantage de fermeté dans la conduite de la politique étrangère (5). Ces accusations sont très graves. Que faut-il en penser ?

Georges Martin : Je pense que cette insatisfaction par rapport à notre ministre des Affaires étrangères provient d'une double perception : chacun comprend que nous vivons un moment historique crucial, un des plus dangereux depuis 1945, mais chacun se rend compte aussi qu'il n'y a pas de capitaine dans le cockpit.

La Suisse est dépositaire des conventions de Genève, traditionnellement active et utile dans la protection des victimes de guerre au moyen du droit humanitaire ; on voudrait qu'elle soit présente au Moyen-Orient, qu'elle vienne au secours des Gazaouis, mais elle ne le fait pas ; elle soutient Israël et Netanyahu.

On voudrait voir la Suisse parler de paix et non de guerre. On n'aime pas voir nos généraux participer à des exercices avec leurs collègues de l'OTAN, à Bruxelles, Ramstein. ou en Finlande. On n'aime pas voir ces étoiles dans leurs yeux, lorsqu'ils racontent avoir rencontré leurs collègues américains anciens d'Irak ou d'Afghanistan. On n'aime pas voir notre ministère de la défense nous rapprocher de l'OTAN à la vitesse grand V.

En ce moment de crise majeure, il y a à l'intérieur de notre administration des gens qui se font les porte-voix de l'UE et de l'OTAN. Ces gens-là nous disent : «entrons dans l'OTAN et nous serons mieux protégés». On peut leur répondre qu'une telle adhésion nous désignerait immédiatement comme cible. Pour la Suisse sa neutralité est un garant de sécurité. C'est infiniment plus rassurant que l'adhésion à une organisation qui a des ennemis, ennemis dont la Suisse hériterait, et qui donne de sérieux signes d'effritement.

Et qu'en est-il de l'UE alors que nous nous apprêtons à voter sur le paquet si mal nommé de "Bilatérales III" ? On a toujours

cru que l'UE était la grande défenseuse des droits de l'homme et de la liberté d'opinion, mais elle vient de sanctionner deux de nos compatriotes pour délits d'opinion : le colonel Jacques Baud et Nathalie Yamb. Je connais bien Jacques Baud et je peux donc parler de son exemple : il ne s'est rendu coupable de rien de ce qu'on lui reproche. En sanctionnant Baud, il faudrait que l'UE se rende compte qu'elle sanctionne Trump ; parce que Trump ne dit rien d'autre que ce que dit Baud par rapport au début de la guerre en Ukraine. Jacques Baud a simplement déclaré qu'il a fait des analyses et il a annoncé la défaite ukrainienne.

L'UE veut tout simplement sanctionner toute la recherche. On ne peut plus, dans les Universités, dans les journaux, réfléchir librement ; on doit reprendre la vérité officielle. L'UE, aujourd'hui, n'est plus une institution démocratique, c'est une institution bureaucratique qui veut formater tous ceux qui ne sont pas de son avis. Et ça, c'est très regrettable. Ce que je regrette encore davantage, c'est qu'en Suisse, ces sanctions n'aient suscité qu'une très faible protestation officielle après environ 15 jours d'atermoiement, et ce alors que Jacques Baud n'a plus accès à ses moyens de paiements (6) et qu'il est même interdit de l'aider.

AKS : La Suisse a quand même un destin commun avec l'Europe, quel avenir voyez-vous se profiler au niveau du continent ?

Georges Martin : Les États-Unis ont formulé leur nouvelle stratégie nationale de sécurité qui doit interpeler nous autres Européens. Cette stratégie force à réfléchir et à envisager le monde d'une manière différente ; ceci en soi est une opportunité et il faudrait savoir la saisir. Les États-Unis, sont une superpuissance et le rôle d'une superpuissance, c'est de le rester, donc il ne faut jamais attendre des États-Unis qu'ils deviennent une puissance bienveillante ; s'il est de l'intérêt économique des États-Unis de s'entendre avec la Russie, ils le feront.

Dans ce contexte, effectivement il nous faut nous intéresser à notre situation : nous vivons en Europe, sur un continent où de nombreux pays sont liés par des alliances, mais je ne donne pas cher de ces alliances ; elles sont contingentes et le multilatéralisme est remis en question. J'ai été ambassadeur de Suisse un peu partout dans le monde et je vous assure que l'on ne mettait pratiquement jamais au crédit de l'UE le fait qu'elle était souvent le plus gros bailleur de fonds.

Aujourd'hui, l'UE, si elle a réussi quelque chose, c'est à se profiler de manière négative comme une puissance de guerre. Et pendant que l'UE veut continuer la guerre, de nouveaux équilibres se mettent en place. Par exemple, les États-Unis sont capables d'imaginer une coexistence avec la Chine qui ne soit pas antagoniste. Il est temps par conséquent que les Européens pensent aussi à leurs intérêts. C'est dans ce sens que l'on peut parler d'une opportunité, parce que pour la première fois dans leur histoire contemporaine les Européens ont un véritable bon de sortie pour rompre avec l'alliance exclusive transatlantique. Ils ont la possibilité, je dirais même le devoir, d'envisager une architecture de sécurité continentale qui pacifie le continent.

suite de l'article à la page suivante

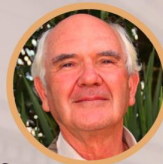
CONFÉRENCES

Les conférences qui relient le sens à la conscience.

3 jours en immersion dans le Donbass!

Mercredi 18 mars 2026 à 19h30

Une conférence-témoignage où Claude Janvier raconte son voyage de trois jours à Donetsk, Gorlovka et Marioupol, décrivant la vie quotidienne sous les bombardements, les destructions et les rencontres avec les habitants et les autorités du Donbass.



Via Valentino
12 rue Valentin, LAUSANNE

Claude Janvier

Écrivain et essayiste, intervenant sur plusieurs médias, il a publié sept ouvrages portant sur les structures de pouvoir et les grands équilibres géopolitiques contemporains (Europe, OTAN, Ukraine, Proche-Orient).

Ouverture des portes dès 19h00
Entrée : CHF 30.-*
Restauration possible dès 18h00
sur réservation : +41 21 546 44 00

*réservation conseillée sur le site Thémisia Gioia



FONDATION
THEMISIA GIOIA



La Fondation Thémisia Gioia est un mouvement transformateur qui place la dignité humaine au cœur d'une double dynamique de restauration par la justice et par la joie.

Or, la Russie est sur le continent européen. D'ailleurs, il aurait fallu le faire déjà dans les années 90. Les dirigeants européens de l'époque n'ont pas pris les bonnes décisions. Ils auraient dû chercher un accord avec la Russie. Nous voyons aujourd'hui les conséquences de la non prise en compte des besoins de sécurité d'un État de cette importance. Croire que les Russes sont des démons assoiffés de sang est bien sûr une aberration ; une mère russe, pas plus qu'une autre, ne veut pas la mort de ses fils. Mais si on privilégie la confrontation là, effectivement, on devra continuellement s'armer.

Vous avez noté que depuis le 6 février, *New START*, qui était le dernier instrument de contrôle des armes nucléaires, est arrivé à échéance et que les Russes et les Américains ne l'ont pas prolongé. Un mot caractérise actuellement les relations internationales : la jungle. Alors quoi ? On va vivre dans la peur et on va sans cesse se protéger ? On va faire des murs anti-drone, des murs anti-guerre hybride, des murs anti-influence... C'est absurde. Tout ça pour vous dire qu'il faut revenir à la table des négociations.

AKS : L'opposition qui se forme en Suisse pourrait être qualifiée d'apartisanane. On voit bien se profiler une forte critique mais de cette critique n'émerge pas encore un consensus. Quelle proposition pourriez-vous formuler en matière de politique internationale pour le pays ?

Georges Martin : Je suis pour une neutralité active, une neutralité qui soit au service du monde, et qui permette à la Suisse, avec d'autres pays, pacifistes, neutres ou non-alignés, de créer un effet boule de neige en faveur de la paix.

Nous ne pouvons pas imposer aux trois cinquièmes de la planète, que l'on appelle le Sud global, l'obligation de choisir entre nous et les Russes, c'est une absurdité totale. Le Sud global ne veut pas prendre parti entre la Russie et l'Occident. De nouveau, comme pendant la guerre froide, ils nous disent : «ce sont vos problèmes, débrouillez-vous».

Une vraie autoroute se dessine devant des pays comme la Suisse qui s'investiraient pour la paix. Les peuples veulent la paix.

Je reste optimiste par conviction et par choix, parce que je n'ai pas renoncé à ma foi dans l'humanité. Je reste convaincu qu'après la mauvaise période que nous traversons, suite à une accélération du processus d'abêtissement qui a frappé notre classe politique, une nouvelle génération de leaders politiques va surgir et va nous montrer la voie et le cap. Voilà, ce sera ma conclusion, une conclusion somme toute positive. —

(1) « **Une vie au service de mon pays, plaidoyer pour une Suisse neutre, active et respectée** », Georges MARTIN, Slatkine, 2024

(2) https://www.bakom.admin.ch/fr/newsb/vGbhOJ_wKHGqR-Fo5x3wh

(3) <https://www.rts.ch/info/suisse/2026/article/ignazio-cassis-a-moscou-visite-historique-pour-la-paix-en-ukraine-29141608.html>

(4) <https://www.letemps.ch/suisse/ignazio-cassis-est-accuse-de-complicites-de-crimes-de-guerre-et-de-genocide-devant-la-cour-penale-internationale?>

(5) <https://www.rts.ch/info/suisse/2025/article/cassis-critique-250-employes-du-dfae-exigent-plus-de-fermete-sur-gaza-28906316.html>

(6) <https://limpertinentmedia.com/so/98Po9x7y5?languageTag=fr&cid=370cf15e-0e23-4959-a1fa-a450fd49446a>

CONFÉRENCE

VENDÉE ET RÉVOLUTION FRANÇAISE
DE LA GUERRE CIVILE
AU GÉNOCIDE ?

PAR LE DR REYNALD SECHER
HISTORIEN ET AUTEUR DE NOMBREUX OUVRAGES SUR LA GUERRE DE VENDÉE

12 MARS 2026, 19H00
SALLE PAROISSIALE ST PAUL
AV. DE SAINT-PAUL 6, 1223 COGNZY

LA CONFÉRENCE SERA SUIVIE D'UN APÉRO

RSVP EN CLIQUANT ICI
OU EN SCANNANT LE QR CODE CI-DESSOUS

Mémoire
du futur

La pensée nazie :

douze avertissements de l'histoire de Laurence Rees

Mirco Canoci - Laurence Rees, historien britannique né en 1957, est connu dans le monde entier pour ses travaux sur la Seconde Guerre mondiale. Ancien directeur des programmes d'histoire de la BBC, auteur du best-seller *Solution finale*, il s'est imposé comme une référence incontournable sur le sujet. Ses œuvres, traduites dans de nombreuses langues, lui ont valu d'enseigner à la *London School of Economics* et d'être reconnu pour la qualité exceptionnelle de son travail documentaire et historique.

«The Nazi Mind» : une nouvelle clé de lecture

Son ouvrage *The Nazi Mind*, publié en 2025 et immédiatement traduit en français la même année sous le titre francophone *La pensée nazie*, se distingue par sa capacité à vulgariser des concepts complexes issus de la psychologie comportementale et de la neuropsychologie. À la différence de nombreux autres ouvrages sur le sujet, celui-ci offre une approche plus intérieure, presque clinique, des mécanismes mentaux et sociétaux propres aux dictatures et à ses mouvements totalitaristes.

Mais surtout, il aborde un aspect trop souvent négligé : la confrontation radicale du national-socialisme avec le christianisme, et en particulier avec le catholicisme. Cette dimension théologique, idéologique et culturelle traverse pourtant toute l'histoire du IIIe Reich. C'est cet angle, essentiel pour nos lecteurs catholiques ou sympathisants, que nous développons ici.

La pensée nazie face au catholicisme : haine profonde et hypocrisie stratégique

L'analyse de Rees met en lumière un fait fondamental : l'idéologie nazie était intrinsèquement hostile au christianisme. Une hostilité non pas accidentelle, mais profonde, assumée, inscrite au cœur de la vision du monde hitlérienne.

Dès les débuts du mouvement, certains militants nazis ne se donnaient même pas la peine de dissimuler leur haine du christianisme. L'itinéraire d'Irmfried Eberl en est le parfait exemple ; ce jeune homme, futur commandant de Treblinka, en est une illustration saisissante. Étudiant, Irmfried Eberl imitait l'apparence d'Hitler et rédigeait une parodie ignoble du Notre Père, où l'on pouvait lire : «Ton nom est sans importance. Ton royaume, nous voulons le détruire» ou encore «Ne soumet pas les camarades à la tentation, mais délivre-les des juifs et des prêtres». Cette prière blasphématoire ne relevait pas de la provocation adolescente : elle traduisait parfaitement l'esprit du national-socialisme radical, pour qui juifs et prêtres représentaient deux ennemis indissociables.

La profanation organisée : détruire la foi pour détruire un peuple

Plus loin dans l'ouvrage, un témoin décrit comment, dans certains villages catholiques de Pologne, les SS procédaient à une véritable mise en scène de profanation. Après avoir



arraché les habitants de leurs maisons sous les coups, ils s'attaquaient systématiquement aux symboles religieux : images de saints arrachées des murs, peintures brisées, statuettes jetées en tas dans les cours avant d'être recouvertes de paille et incendiées sous leurs yeux. Le témoin parlait de «dé-catholicisation» et de «dé-polonisation», soulignant que, dans l'esprit des SS, la destruction de la foi faisait partie intégrante de l'anéantissement de l'identité nationale. Ces actes n'étaient pas des débordements : ils étaient idéologiquement cohérents, presque rituels.

Hitler : haine intime, prudence publique

Adolf Hitler lui-même ne cachait pas (du moins en privé) son mépris absolu pour le christianisme. Les conversations rapportées par ses proches sont sans ambiguïté. Il affirmait que «le christianisme est un mensonge», parlait de «poison chrétien à éradiquer», et estimait que «la foi avait affaibli la race». Le témoignage de Goebbels va dans le même sens : dans son journal, il écrit clairement que «Hitler hait le christianisme» et que ses nombreuses références à la Providence ne sont que des manœuvres tactiques. Car en public, la stratégie d'Hitler était tout autre. Il veillait à ménager la susceptibilité religieuse de l'électorat, en particulier dans les régions catholiques. Il se présentait comme défenseur des traditions, invoquait vaguement Dieu, la Providence, la mission historique de l'Allemagne. La duplicité était totale. Cette hypocrisie apparaît de manière éclatante dans l'affaire des crucifix en Bavière.

«L'analyse de Rees met en lumière un fait fondamental : l'idéologie nazie était intrinsèquement hostile au christianisme. Une hostilité non pas accidentelle, mais profonde, assumée, inscrite au cœur de la vision du monde hitlérienne. Dès les débuts du mouvement, certains militants nazis ne se donnaient même pas la peine de dissimuler leur haine du christianisme.»

L'affaire des crucifix : quand le peuple catholique impose un recul au régime

Lorsque le Gauleiter Adolf Wagner ordonna le retrait des crucifix dans les écoles bavaoises, la réaction populaire fut immédiate et massive. Une femme, pourtant nazie de la première heure, protesta publiquement : «Je suis national-socialiste depuis 1923. Mais là, c'est trop. Le Führer ne veut pas ça.». Cette phrase, typique de l'époque, permettait de critiquer le parti tout en sauvegardant la figure d'Hitler, comme si celui-ci n'était jamais responsable des excès du régime. Une lettre adressée anonymement au parti allait encore plus loin : «Si notre Führer laisse de telles crapules gouverner, c'en sera bientôt fini du Heil Hitler.». Face à la révolte de certains catholiques, le régime recula ; preuve qu'en matière religieuse, Adolf Hitler ajustait sa politique en fonction du rapport de forces. Sa haine du christianisme restait intacte, mais il la dissimulait tant qu'il ne pouvait l'imposer sans risque.

Les prêtres résistants : quand la charité devient acte subversif

Laurence Rees rapporte également le cas du prêtre August Wessing, de Münster, qui avait refusé d'adopter l'hostilité prescrite envers les travailleurs étrangers. Il affirmait explicitement qu'il refusait «d'être hostile à quiconque, qu'il soit Polonais, Russe ou Juif». Ce simple geste de charité et de fidélité à l'Évangile fut perçu comme un acte de résistance. Il fut arrêté, envoyé à Dachau, et y mourut deux mois avant la fin de la guerre. Le nazisme ne pouvait tolérer une morale chrétienne fondée sur la dignité universelle de la personne humaine. L'Église était un rival spirituel, moral et anthropologique.

Un antagonisme irréconciliable

Au terme de ces quelques exemples, une vérité s'impose avec

netteté : le nazisme fut, dans sa nature même, une idéologie profondément anticatholique. Les gestes posés sur le terrain, les discours tenus en privé, les profanations symboliques et les persécutions ouvertes en apportent une démonstration sans équivoque. L'apparente neutralité religieuse d'Hitler ne fut qu'un masque politique destiné à ne pas effaroucher une population encore majoritairement chrétienne. Son véritable projet visait l'instauration d'une «religion raciale», débarrassée de la croix, des sacrements et du Dieu vivant.

Face à une idéologie fondée sur la domination, la sélection, la hiérarchie raciale et la violence, le catholicisme constituait un obstacle intellectuel et spirituel majeur. La foi chrétienne, bâtie sur la miséricorde, l'universalité, la dignité des plus faibles et la reconnaissance d'une autorité supérieure à l'homme, entrainait en contradiction frontale avec le projet hitlérien.

Laurence Rees montre ainsi que la pensée nazie ne fut pas seulement un programme politique ou social, mais une tentative globale de renverser l'ordre moral chrétien pour lui substituer une vision du monde où la force prime sur la charité, où la loi du plus fort remplace l'amour du prochain, et où l'homme se fait mesure de toute chose. D'une certaine manière, le mouvement hitlérien cherchait à remplacer la foi chrétienne par une foi nouvelle : celle du parti, de la race et d'un homme-providence, Hitler, érigé en figure quasi messianique, en lieu et place du Christ, Dieu fait homme.

Ce basculement se manifesta jusque dans la vie quotidienne. De nombreuses familles allemandes remplacèrent la croix chrétienne de leur foyer par le portrait du Führer, exposé dans le salon ou la cuisine. Le symbole du salut de l'âme cédait la place à celui du pouvoir et du salut hitlérien cette fois-ci. L'homme n'était plus créé à l'image de Dieu : il prétendait désormais se faire Dieu lui-même. —

NOUS VOULONS CELEBRER LA FÊTE-DIEU DANS L'ESPACE PUBLIC



Banque Raiffeisen - CH21 8080 8004 5427 1100 1

Bénéficiaire : Perspective catholique – 1203 Genève

Merci par avance de votre participation à cette campagne d'affichage inédite à ce jour dans les rues genevoises. Une initiative inédite et qui ne passera pas inaperçue !

Burkini : une réponse hâtive à un débat de fond sur l'islamisme

Eric Bertinat (avec le concours précieux de **Michelle Cailler**, présidente de la **Fondation Themisia Gioia**) – Le Grand Conseil genevois est sans dessus-dessous. Un projet de l'UDC veut interdire le port du burkini dans les piscines, reprenant plusieurs textes déposés sur le bureau du Conseil municipal de la Ville de Genève, et instaurer une norme pénale afin de criminaliser cet excès de pudeur. La gauche s'y oppose, non sans arguments pertinents. «C'est en effet l'impudeur ou, disons, l'exhibitionnisme, qui est traditionnellement sanctionnée», a fait remarquer Carole-Anne Kast (*La Tribune de Genève* – 23 février 2026). C'est cette même magistrate, socialiste, qui a contesté le troisième débat, soit le vote final, pour des raisons juridiques, reportant de facto celui-ci à la prochaine séance parlementaire.

Les précisions de Perspective catholique

Le burkini ne constitue pas, selon nous, un simple choix vestimentaire individuel. Il est l'expression d'une norme religieuse et sociale déterminée, promue dans un contexte où certains courants entendent affirmer une visibilité identitaire croissante dans l'espace public. La question posée au législateur dépasse donc l'esthétique ou l'hygiène : elle est symbolique et politique.

Les piscines publiques sont des lieux de détente et de mixité ; elles ne devraient pas devenir le support de revendications communautaires. D'autant plus que le burkini, même en terre d'islam, ne constitue pas la norme ordinaire, mais relève plutôt de courants rigoristes.

Du point de vue chrétien, la pudeur ne repose pas sur l'idée que l'homme serait incapable de se maîtriser, mais sur une vision de la société où chacun contribue à un climat moral sain. Une conception qui impose à la femme de se couvrir afin de protéger le regard masculin véhicule implicitement une vision inégalitaire de la relation entre l'homme et la femme.

Inversement, lorsque la pudeur disparaît, les relations humaines risquent d'être marquées par l'excitation permanente, la superficialité et la perte du sens de la personne. Si notre société a connu des excès de sexualisation, la réponse ne saurait être un autre excès consistant en un effacement prescrit.

Une question mal posée

Cela étant dit, le cœur du débat ne réside sans doute pas dans le vêtement de bain lui-même, mais dans la question migratoire. Le burkini est interprété par une partie de la population comme l'emblème visible d'une immigration majoritairement musulmane, ce qui nourrit appréhensions et crispations. Or l'interdiction envisagée n'affronte ni la gestion des flux migratoires ni les défis concrets de l'intégration ; elle se contente de cibler un marqueur symbolique associé à cette immigration, sans agir sur les causes ni sur les mécanismes d'inclusion.

Un parlementaire de l'UDC a d'ailleurs explicité la logique à l'œuvre en revendiquant l'instauration d'un «droit de discriminer» et l'affirmation d'une identité, à l'instar de l'épisode des minarets. On quitte ainsi le registre de la santé publique ou de la sécurité pour entrer dans celui d'une législation dirigée contre un groupe de personnes, déplaçant la finalité de la loi vers une fonction de démarcation identitaire.

Les limites juridiques d'une interdiction pénale

Du point de vue juridique, l'instrument pénal apparaît mal employé. En tant qu'ultima ratio, le droit pénal ne se justifie que pour la sauvegarde de biens juridiques déterminés, tels que l'intégrité, la sécurité ou la dignité, et sous réserve d'un préjudice objectif. En l'espèce, aucun dommage concret n'est établi : le dispositif vise un habit plutôt qu'un comportement nuisible. Une telle construction normative, dépourvue de lien proportionné avec la protection d'un intérêt juridique précis, se révèle fragile et aisément contestable.

S'agissant de la laïcité, le cadre genevois garantit aux usagers la possibilité de porter des signes religieux, sauf dans l'exercice de certaines fonctions publiques. Proscrire le burkini reviendrait à détourner ce principe en filtre identitaire, non pour assurer la neutralité des institutions, mais pour effacer des marqueurs perçus comme «importés» par l'immigration. On passerait ainsi d'une laïcité de neutralité étatique à une laïcité de contrôle des apparences, incompatible avec l'égal accès aux services publics.

Des effets sociaux contre-productifs

Une telle interdiction discriminerait d'abord les femmes les plus précarisées dans leur autonomie vestimentaire. Celles qui disposent du moindre pouvoir de négociation seraient de facto exclues des piscines. Sous couvert d'émancipation, on les renverrait en réalité à l'espace domestique, substituant à une contrainte patriarcale d'origine privée une contrainte d'État, sans renforcer leur capacité d'agir.

Enfin, loin de favoriser la cohésion, une telle loi risquerait d'exacerber les fractures. Elle ne réduirait ni l'immigration, ni l'influence de l'islamisme, ni les obstacles à l'intégration. Elle attiserait le ressentiment, alimenterait les replis communautaires et banaliserait l'idée périlleuse d'un droit à discriminer dans l'espace public, avec des effets contre-productifs sur la confiance civique et l'inclusion sociale.

Une nouvelle fois, l'UDC-Genève s'y prend mal. Sans doute fait-elle plaisir à son électorat, mais ainsi faisant, les résultats sont bien maigres, l'immigration n'est pas maîtrisée et l'intégration de ces communautés très partielle. En novembre dernier déjà, son projet de loi visant à interdire tout signe religieux à ses élus ne nous avait pas convaincus. Nous relevions le paradoxe consistant à prétendre lutter contre une idéologie politique tout en restreignant, en réalité, la liberté de croyance de l'ensemble des citoyens (voir notre article – «Genève interdit tous signes religieux à ses élus : Une réponse radicale à un malaise ciblé»).

La votation populaire du 7 mars 2021 («Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage») a montré l'attachement d'une large part de la population à certaines limites concernant la visibilité religieuse dans l'espace public. Il appartient toutefois au législateur de déterminer, avec prudence et cohérence, un cadre applicable à tous, dans le respect de l'égalité de traitement, de la paix sociale, et sans céder à des réponses symboliques dont la portée juridique et politique demeure incertaine. –



La tradition populaire a naturellement consacré tout le mois de mars à la dévotion de saint Joseph

Dom Guéranger, *L'année liturgique*.

Non, jamais aucun homme, en ce monde, ne pourra pénétrer toutes les grandeurs de Joseph. Pour les comprendre, il faudrait embrasser toute l'étendue du mystère avec lequel sa mission ici-bas le mit en rapport, comme un nécessaire instrument. Ne nous étonnons donc pas que ce Père nourricier du Fils de Dieu ait été figuré dans l'Ancien Alliance, et sous les traits d'un des plus augustes Patriarches du peuple choisi. Saint Bernard a rendu admirablement ce rapport merveilleux : «Le premier Joseph, dit-il, vendu par ses frères, et cela figure du Christ, fut conduit en Égypte ; le second, fuyant la jalousie d'Hérode, porta le Christ en Égypte. Le premier Joseph, gardant la foi à son maître, respecta l'épouse d celui-ci. ; le second, non moins chaste, fut le gardien de sa Souveraine, de la Mère de son Seigneur, et le témoin de sa virginité. Au premier fut donnée l'intelligence des secrets révélés par les songes, le second reçut la confiance des mystères du ciel même. Le premier conserva les récoltes du froment, non pour lui-même, mais pour tout le peuple ; le second reçut en sa garde le Pain vivant descendu du ciel, pour lui-même et pour le monde entier.»

Une vie si pleine de merveilles ne pouvait se terminer que par une mort digne d'elle. Le moment arrivait où Jésus devait sortir de l'obscurité de Nazareth et se manifester au monde. Désormais ses œuvres allaient rendre témoignage de sa céleste origine : le ministère de Joseph était donc accompli. Il était temps qu'il sortit de ce monde, pour aller attendre, dans le repos du sein d'Abraham, le jour où la porte des cieux serait ouverte au justes. Près de son lit de mort veillait celui qui est le maître de la vie, et qui souvent avait appelé cet humble mortel du nom de Père ; son dernier soupir fut reçu par la plus pure des vierges, qu'il avait eu le droit de nommer son Épouse. Ce fut au milieu de leurs soins et de leurs caresses que Joseph s'endormit d'un sommeil de paix. Maintenant, l'Époux de Marie, le père nourricier de Jésus, règne au ciel avec un gloire inférieure sans doute à celle de Marie, mais décoré de prérogatives auxquelles n'est admis aucun des habitants de ce séjour de bonheur. C'est de là qu'il répand sur ceux qui l'invoquent une protection puissante. —

Désirez-vous recevoir notre Lettre ? Rien de plus facile : [cliquez ici !](#)

CH21 8080 8004 5427 1100 1
Bénéficiaire :
Perspective catholique
1203 Genève



Comment nous aider ?

Principalement par une contribution financière nous permettant d'organiser des conférences et d'expédier notre Lettre.

Le QR vous facilitera votre versement.

Autre idée : nous verser une petite somme mensuellement (20.- / 30.- / 50.- ou plus)

D'avance, nous vous remercions